



Lavalur le 3 décembre 2015

## **UNE « RALLONGE » POUR LES HÔPITAUX ?**

Les établissements de santé vont bénéficier d'un « cadeau de Noël » du Ministère.

Peut-on considérer ça comme un coup de pouce ? Pas vraiment quand on se souvient des efforts considérables demandés aux établissements de santé. On a plutôt l'impression que c'est un « cadeau offert » avec l'argent des hôpitaux !!

**La Ministre annonce une enveloppe de 150 M€, en cete fin d'année. Elle précise que la psychiatrie et les SSR sont pour la première fois pris en compte dans le cadre de cette dotation exceptionnelle...**

Au moment ou les chefs d'état planchent sur les effets du réchauffement climatique à l'occasion de la COP21, un « dégel » de 150 millions d'euros de crédits mis en réserve sur les enveloppes de financement des établissements de santé, a été annoncé au moment de la lecture définitive du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016 à l'Assemblée nationale.

### **Cinquante millions d'euros supplémentaire pour la Psychiatrie et le SSR**

La ministre a précisé que « 100 millions d'euros supplémentaires seront reversés aux établissements exerçant des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) » et « 50 millions d'euros supplémentaires bénéficieront aux établissements exerçant des activités de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation » (SSR). « Pour la première fois cette année, des crédits en direction de la psychiatrie et des SSR vont être débloqués », a-t-elle observé.

Globalement il faut tout de même signaler que les établissements de santé avaient fait des efforts considérables, sous pression du Ministère et des ARS, pour « tenir » leur budget.

Au final, 401,85 millions d'euros ont été mis en réserve en début de campagne tarifaire et budgétaire 2015 des établissements de santé !!

Sur ce montant, 143 millions provenaient de crédits mis en réserve par le coefficient prudentiel MCO (fixé à 0,35% en 2015), 60 millions et 160 millions d'un gel sur, respectivement, les crédits nationaux et les bases régionales DAF (dotations annuelles de financement pour les activités de psychiatrie et de SSR du secteur public) et 8,6 millions d'un gel de l'objectif quantifié national (OQN) finançant les activités privées commerciales de psychiatrie et de SSR.

Parallèlement, 30 millions d'euros avaient aussi été mis en réserve à partir du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP).

**A l'occasion de plusieurs CTE et CS nous avons dénoncé ces « mécanismes ». Souvent nous avons été impacté et pénalisé par ces réserves et autres gels prudentiels aux conséquences lourdes pour les budgets du CH Lavalur. Nous attendons de voir maintenant cette rallonge...et son montant !!!!**

Source CGT + Actusoins

## **CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavalur@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavalur@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavalur.fr](http://www.cgt-chlavalur.fr)